



**Programme CT Italie-Tunisie 2007-2013**

Aujourd'hui, dans la section questions et réponses , a été ajournée la question 5.10 de la section « Eligibilité des Demandeurs et des partenaires » et publié le Décret n°2008-3545 du 21 novembre 2008 concernant le rôle et les attributions du point focal en Tunisie.